

Référence :	NS-00069
Date d'application :	27/05/2024
Notes de service \ Ressources humaines	

Note de service

Déroulement du vote des élections de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

Qui est électeur et éligible ?

Sont électeurs et éligibles, dans chaque collège :

- L'ensemble des personnels titulaires, stagiaires et contractuels (permanents et remplaçants) relevant des différents grades constituant les collèges et en fonction au sein des Hôpitaux Civils de Colmar à la date du scrutin, ou qui ont fait l'objet avant la clôture de ces listes d'une décision de recrutement prenant effet au plus tard le jour du scrutin, à l'exception des professionnels en congé maladie de plus d'un an à la date du scrutin.

Sont exclus des listes en qualité d'électeurs et d'éligibles :

- Les professionnels qui, au plus tard à la date de clôture des listes, ont fait l'objet d'une décision mettant fin à leurs fonctions avant la date du scrutin.
- Les professionnels qui sont en position de détachement, en congé parental, en disponibilité ou mis à disposition.
- Les professionnels qui sont suspendus ou exclus temporairement de leurs fonctions.

NB : les professionnels en double carrière sont électeurs dans le collège et filière où ils sont titulaires (ex : un aide-soignant titulaire / infirmier stagiaire sera électeur pour le collège des professionnels aide-soignant).

La liste du personnel électeur est affichée depuis le 24 mai 2024 à la Direction des Ressources Humaines (1^{er} étage du bâtiment 28 du site Pasteur). Vous êtes invités à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

Toute demande de modification de liste (inscriptions, radiations) est à transmettre à la DRH pour **le 1^{er} juin 2024 à 9h00 au plus tard**. Les listes électorales seront closes à 14h.

Comment candidater ?

Un modèle de candidature est disponible sur demande auprès de la Direction de la Coordination des Soins (DCS) : dcs@ch-colmar.fr

Les candidatures seront à transmettre au secrétariat de la DCS au plus tard **le 13 juin 2024 à 18h**.

La liste des candidats sera close le 13 juin 2024 à 18h et affichée à la DRH **le 14 juin 2024 à 10h**.

L'élection des membres de la CSIRMT étant au scrutin uninominal majoritaire à un tour, il n'y aura pas de candidatures distinctes pour les suppléants et les titulaires. Les membres seront élus dans l'ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement des postes titulaires et suppléants.

Comment puis-je voter ?

Cette année, le vote est électronique. Le site est géré par un expert du vote, prestataire extérieur aux Hôpitaux Civils de Colmar : KERCIA.

Votre identifiant et mot de passe vous seront transmis par courrier à votre domicile à compter du 5 juin 2024.

Dans ce cadre, nous vous invitons à vérifier que l'adresse précisée sur votre bulletin de paie est valide. A défaut, nous vous invitons à transmettre votre nouvelle adresse à la DRH avant le 3 juin 2024.

La liste des candidats et les professions de foi seront accessibles avec votre identifiant et mot de passe.

✓ J'ai un accès internet

A partir du 24 juin 2024 8h et jusqu'au 26 juin 16h, vous pourrez voter avec votre identifiant et mot de passe depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

✓ Je n'ai pas d'accès internet

L'établissement met à votre disposition un ordinateur à la DRH assurant ainsi la confidentialité de votre vote pendant toute la durée du scrutin.

Il sera accessible à l'ouverture du scrutin le 24 juin à 8h en salle 121 (1^{er} étage du bâtiment 28 du site Pasteur) puis chaque jour de 8h à 17h jusqu'à la fermeture du scrutin le 26 juin à 16h.

Point de vigilance : il est rappelé que vos identifiants de connexion, tout comme votre vote, sont strictement confidentiels. Personne ne doit vous les demander ou essayer d'influer sur votre vote. La subtilisation d'identifiants d'un professionnel pour voter à sa place comme la communication volontaire de ses identifiants à un tiers pour qu'il vote à votre place est une fraude passible de sanction pénale et disciplinaire.

✓ Mes données sont-elles sécurisées ?

Toutes vos données en tant qu'électeur ou candidat sont protégées par l'établissement et le prestataire conformément à la réglementation RGPD. Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement dont la finalité est uniquement l'organisation des élections de la CSIRMT.

Ces données sont communiquées par l'établissement au prestataire, la société KERCIA SOLUTIONS, éditrice du logiciel de vote électronique AlphaVote, qui est conforme à la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Les données traitées sont les suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, sexe, coordonnées postales et/ou mail, téléphone mobile le cas échéant, lieu de naissance le cas échéant.
- Données professionnelles : matricule, droit de vote, éligibilité, collège de vote, catégorie socio-professionnelle.
- Données de connexion : adresses IP, identifiant, mot de passe.

Elles seront conservées pendant toute la durée du scrutin, jusqu'à expiration du délai de recours.

Une information complète est disponible sur demande à la DRH et sur l'intranet.

A qui m'adresser si j'ai des questions ?

La DRH (contact : Hélène MORAND au 2 4541) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Affaire suivie par :	Approbateur :
Helene MORAND Responsable des ressources humaines 03 89 12 45 41	La Directrice des ressources humaines Catherine ROMMEVAUX